

Cartographier à + 30 et + 100 ans pour mieux anticiper

La carte locale permet d'identifier les zones exposées au recul du trait de côte à + 30 et + 100 ans, afin de :

- ne plus y implanter de nouveaux enjeux potentiellement vulnérables;
- protéger les habitants;
- sécuriser les investissements publics et privés.

Le cas échéant, la carte s'articule avec la stratégie locale de gestion de la bande côtière.



QUI DOIT RÉALISER UNE CARTE ?

- Les communes inscrites « au décret liste » et non couvertes par un Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) comportant un volet érosion, doivent établir cette carte et l'intégrer à leur document d'urbanisme.
- Toute autre commune qui le souhaite (disposant ou non d'un PPRL) peut s'engager volontairement dans la démarche.
- Cette cartographie relève des intercommunalités dès lors qu'elles ont pris la compétence en matière d'aménagement et d'urbanisme.

RÉALISATION ET UTILISATION DE LA CARTOGRAPHIE

L'étude régionale propose une méthode visant à accompagner l'élaboration de la cartographie locale à + 30 et + 100 ans sur l'ensemble des territoires littoraux (côtes sableuses et rocheuses, zones basses) de Nouvelle-Aquitaine et selon deux scénarios de projection d'évolution du trait de côte (« médian » et « sécuritaire »). Elle permet de s'inscrire dans la continuité des recommandations nationales tout en apportant des éléments spécifiques à la Nouvelle-Aquitaine : région qui dispose de démarches déjà engagées (stratégies locales de gestion de la bande côtière notamment) et qui souhaite aller plus loin.



Étienne GUYOT
Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

« Avec ces recommandations spécifiques à la Nouvelle-Aquitaine, issues d'un travail financé par la DREAL et réalisé par le BRGM en partenariat avec une équipe projet regroupant les acteurs locaux, l'État entend faciliter l'élaboration de cartes locales de projection du trait de côte. Je suis convaincu que les élus locaux sauront s'emparer des nouveaux outils proposés par la loi Climat et résilience pour organiser au mieux leur territoire face à l'érosion du trait de côte, en conciliant attractivité touristique, sécurité des habitants et enjeux de patrimoine naturel. »

Pour aller plus loin

La Nouvelle-Aquitaine se distingue par une gouvernance et un partenariat étroit associant État, Conseil régional, Conseils départementaux, intercommunalités et établissements scientifiques, favorisant l'efficacité, l'innovation et le partage de ressources et d'expériences...

Pour tout conseil technique et financier concernant la réalisation de votre cartographie, vous pouvez vous rapprocher des services de l'État (DREAL, DDTM), du BRGM, du Cerema, du GIP Littoral, de l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine et des observatoires locaux.

ACCÉDEZ AU DOCUMENT DE RECOMMANDATIONS, PROPRE À LA NOUVELLE-AQUITAINE



LA LOI CLIMAT ET RÉILIENCE

480KM

de littoral de Nouvelle-Aquitaine sont touchés par le recul du trait de côte. La loi n°2021-1104 du 22 août 2021, dite Climat et résilience, vise à lutter contre le dérèglement climatique et à renforcer la résilience de la société civile face à ces effets.

CONSULTEZ LES RESSOURCES DISPONIBLES



CONTACTEZ-NOUS !

Faites nous part de vos remarques et besoins pour enrichir les prochaines versions du document régional et du document national.

littoral.sahpl.dreal-na
[@developpement-durable.gouv.fr](https://twitter.com/developpement-durable.gouv.fr)

Anticiper aujourd'hui le littoral de demain en Nouvelle-Aquitaine

Des recommandations pour accompagner les territoires dans la planification et l'adaptation face au recul du trait de côte



La carte : un outil d'aide à la décision

La loi Climat et résilience confirme le changement de paradigme visant à ne plus « lutter contre », mais « accompagner » voire « vivre avec » le recul du trait de côte. Au niveau des documents d'urbanisme, il devient possible d'élaborer une carte locale d'exposition au recul du trait de côte à + 30 et + 100 ans.

La collectivité peut ainsi sécuriser les projets locaux et surtout, organiser et planifier sa stratégie d'action entre **gestion du trait de côte** (ouvrages, rechargements...) et **recomposition spatiale progressive** plutôt que de subir des situations d'urgence ou des contraintes plus fortes ultérieurement.

La carte locale du trait de côte est aussi un outil d'anticipation qui permet de sécuriser l'avenir du territoire. Une fois intégrée dans le document d'urbanisme (PLU(i), carte communale), la collectivité peut mobiliser les outils de la **loi Climat et résilience**.

OUTILS



Zones d'exposition au recul du trait de côte (ZERTC)

USAGES ET INTÉRÊTS POUR LES COLLECTIVITÉS

Adapter les règles d'urbanisme dans les zones exposées : limiter la constructibilité, prévoir des usages temporaires, organiser la relocalisation...



Information des acquéreurs et locataires (IAL)

Obliger la remise de l'état des risques dès la première visite du bien et préciser dans les annonces immobilières, le moyen d'accéder aux informations correspondantes



Droit de préemption pour l'adaptation des territoires au recul du trait de côte

Acquérir en priorité les biens en zone exposée : limiter l'exposition de nouveaux enjeux, faciliter les projets d'adaptation ou de relocalisation



Bail réel d'adaptation à l'érosion côtière (BRAEC)

Utiliser temporairement des biens acquis par la collectivité et voués à disparaître et accompagner la relocalisation des activités ou de l'habitat, tout en amortissant l'investissement public et en prévoyant la renaturation future



Projet partenarial d'aménagement (PPA) avec une opération d'aménagement visant la recomposition spatiale du territoire

- **Travailler sur un projet partagé** avec l'ensemble des parties prenantes
- **Mobiliser l'ingénierie** publique et privée au service d'un projet de territoire
- **Élaborer un plan-guide** permettant notamment de planifier les investissements
- **Mobiliser, sous certaines conditions, des dérogations à la loi littoral**

Les plus-values de l'étude régionale

FOURNIR UN RECENSEMENT DES ÉTUDES, DONNÉES ET OBSERVATIONS EXISTANTES

L'étude régionale a permis de **recenser des connaissances partagées et actualisées** pour l'ensemble du littoral, notamment en s'appuyant sur les **Stratégies locales de gestion de la bande côtière (SLGBC)** :

- **Collecte, analyse et partage des données** à l'échelle régionale et locale
- **Base de données non exhaustive et actualisable**, fondée sur environ 80 documents issus d'études portant sur les projections du trait de côte et sur le fonctionnement général du littoral

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LEUR RÉFLEXION SUR LA PÉRENNITÉ DES OUVRAGES EXISTANTS SUR LES ACTIONS DE GESTION DES SÉDIMENTS

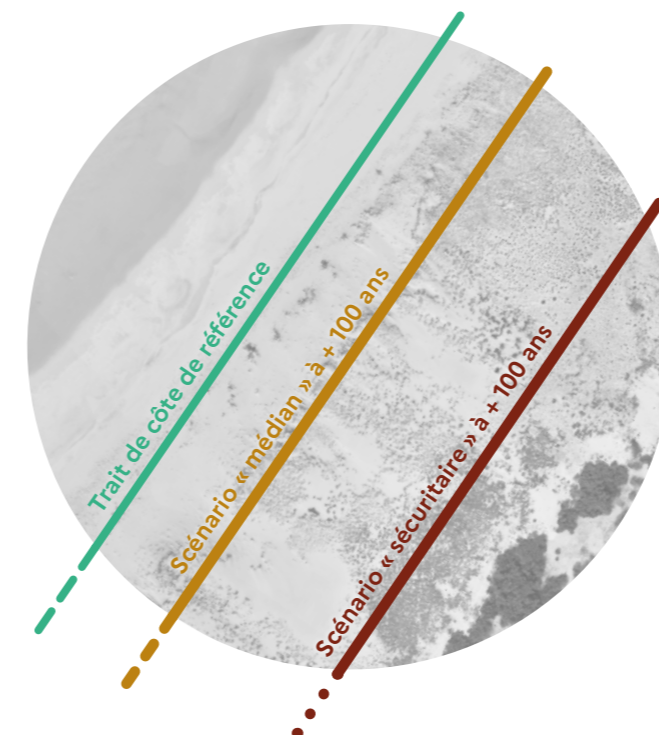
En lien avec les démarches engagées sur le territoire, et en tenant compte des choix de gestion retenus, des réflexions dédiées sont à mener :

- **Analyse spécifique**, tenant compte de l'état, de la fonction, de la gestion et de l'impact sur la dynamique littorale de chaque ouvrage (épis, ouvrages longitudinaux etc.) ou **action de gestion des sédiments** (rechargement, reprofilage, etc.)
- Sauf apport de connaissance spécifique, **les ouvrages et actions de gestion privés sont considérés comme non pérennes aux horizons + 30 et + 100 ans** dans le scénario sécuritaire
- S'appuyer, les cas échéants, sur les **choix de gestion validés dans le cadre des SLGBC** pour les territoires qui en bénéficient

METTRE À DISPOSITION DES OUTILS SPÉCIFIQUES POUR CARACTÉRISER LES DIFFÉRENTS PARAMÈTRES D'ÉVOLUTION DU TRAIT DE CÔTE

En Nouvelle-Aquitaine, l'étude régionale fournit différentes ressources pour l'élaboration des hypothèses de travail :

- **Fonctionnement hydrosédimentaire** (secteurs homogènes, notion d'évolution linéaire)
- **Tendances annuelles d'évolution du trait de côte** issues des données existantes
- **Recul lié à un évènement majeur à l'échelle régionale**, à partir des observations historiques de la saison hivernale 2013-2014
- **Influence du changement climatique** sur les facteurs de recul du trait de côte adaptée en fonction des environnements côtiers
- **Caractérisation du niveau d'incertitudes** à chaque étape du processus permettant d'aboutir aux projections
- **Distances de projection pour les différents scénarios** « médian » et « sécuritaire » aux horizons + 30 et + 100 ans



UNE AUTRE MÉTHODE PEUT-ELLE ÊTRE ENVISAGÉE/ APPLIQUÉE ?

En proposant une base méthodologique commune aux territoires littoraux de Nouvelle-Aquitaine (hors estuaires), l'étude régionale vise à favoriser la cohérence des cartographies entre collectivités voisines en évitant les disparités de traitement et en tenant compte des cellules sédimentaires.

Pour autant, les recommandations proposées au niveau national ou régional n'ont pas de valeur prescriptive et les collectivités sont libres de choisir leur méthode.



Trait de côte de référence

Projection à + 30 ans

Projection à + 100 ans

Extensions (démontables) et adaptations possibles (sans capacité d'habitation)

Pas de disposition dans la loi

Constructions existantes

Pas de nouvelles constructions (exceptions pour les services publics / activités économiques)

Consignation pour démolition

Démolition si sécurité non assurée

Projets de construction

Droit de préemption pour l'adaptation des territoires au recul du trait de côte

Possibilité d'appliquer ce droit de préemption si délibération locale

Vente des biens récents

Source : CEREMA

PEUT-ON FAIRE ÉVOLUER CETTE CARTOGRAPHIE ?

Les cartes ne constituent pas un zonage « figé » et évolueront, comme tout élément du document d'urbanisme, en s'enrichissant notamment de l'amélioration des connaissances de l'aléa dont le suivi est nécessaire.

QUELLE TRADUCTION DES PROJECTIONS PROPOSÉES DANS LE DOCUMENT D'URBANISME ?

Les cartes finales représentent les traits de côte retenus par la collectivité, parmi les scénarios étudiés, pour les deux horizons temporels +30 et +100 ans. Ils seront ensuite intégrés dans le document d'urbanisme local, avec des règles spécifiques qui s'appliquent aux zones d'exposition ainsi délimitées.